

M.R.C. DE MARIA-CHAPDELAINÉ
MUNICIPALITÉ D'ALBANÉL
2021-06-07

PROCÈS-VERBAL DU 7 JUIN 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'AlbanéL tenue à huis clos par voie de visioconférence, le lundi 7 juin 2021 à 19 h 30, sous la présidence de madame Francine Chiasson, mairesse.

Sont présents : Mmes Édith Pouliot, conseillère
Isabelle Thibeault, conseillère
MM. Tommy Laliberté, conseiller
Stéphane Bonneau, conseiller
Dave Plourde, conseiller

Est absent : M. Jason Turner, conseiller

Chacune des personnes présentes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance par visioconférence : la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par madame Francine Chiasson, mairesse.

Madame Stéphanie Marceau fait fonction de secrétaire-trésorière.

21-132

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé par décret depuis le mois de mars;

CONSIDÉRANT le dernier décret numéro 740-2021 du 2 juin 2021 qui prolonge l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 11 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE, par l'adoption d'arrêtés, le ministre a également pris certaines mesures afin de protéger la population;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 mai et de la séance extraordinaire du 25 mai 2021
4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 mai et de la séance extraordinaire du 25 mai 2021
5. **ADMINISTRATION**
 - 5.1 Acceptation de la liste des comptes de mai 2021
 - 5.2 Rapport des revenus de mai 2021
 - 5.3 Présentation des faits saillants du rapport financier 2020
 - 5.4 Nomination du maire suppléant
 - 5.5 Adoption du Règlement d'amendement n° 21-267 modifiant la Politique de gestion contractuelle
 - 5.6 Élections – Vote par correspondance
 - 5.7 Autorisation de signature – Entente pour la création d'un jardin de pluie
 - 5.8 Autorisation d'effectuer un emprunt temporaire pour les travaux de la rue de l'Église
 - 5.9 Règlement d'emprunt n° 20-262 – Modification du montant des travaux de la rue Principale et de la rue Industrielle
6. **TRANSPORTS**
 - 6.1 Acceptation de l'offre de services pour les plans et devis pour six ponceaux
7. **HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 7.1 Achat des compteurs d'eau – Autorisation de procéder par appel d'offres sur invitation
 - 7.2 Autorisation de signature – Entente d'aide financière de 135 000 \$ dans le cadre du volet 2 du *Programme d'infrastructures municipales d'eau*
8. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
9. **URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 9.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment de mai 2021
 - 9.2 Acceptation du projet de morcellement pour le prolongement de la rue Pelchat
 - 9.3 Adoption du règlement n° 21-266 – Autorisation des garderies dans la zone C06
 - 9.4 Acceptation du projet de morcellement pour les terrains dans le parc agroforestier

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Piscine municipale – Embauche de deux sauveteurs et d’une aide-sauveteuse

10.2 Camp de jour – Animatrice en chef

10.3 Centre communautaire – Acceptation de la soumission pour le remplacement des planchers

10.4 Rénovation des vestiaires de la piscine et installation des jeux d’eau – Autorisation de procéder aux appels d’offres sur le SEAO

11. DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS

12. RÉOLUTIONS

13. FORMATIONS

14. INFORMATION

15. INVITATIONS

16. CORRESPONDANCE

16.1 Équipe nautique permanente – Présence des patrouilleurs nautiques de la Sûreté du Québec sur les plans d’eau du Lac-St-Jean pour assurer la sécurité des plaisanciers pendant la saison estivale 2021

17. SUIVI DES COMITÉS

18. AUTRES SUJETS

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

20. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

21-133

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d’Albanel adopte l’ordre du jour tel que présenté en laissant l’ordre du jour ouvert à d’autres sujets.

21-134

3. EXEMPTION DE LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2021

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 mai et de la séance extraordinaire du 25 mai 2021;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d’Albanel décrète l’exemption de lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 mai et de la séance extraordinaire du 25 mai 2021.

21-135

4. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2021**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 mai et de la séance extraordinaire du 25 mai 2021 tels que présentés aux membres du conseil.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR DÉPENSES PROJÉTÉES

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, d'une somme de **282 792,77 \$**, ci-après décrites sont projetées par le conseil.

Stéphanie Marceau, CPA, CA
Directrice générale

5. **ADMINISTRATION**

21-136

5.1 **ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES DE MAI 2021**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel approuve les listes des comptes payés et des comptes à payer pour le mois de mai, telles que décrites ci-dessous :

Comptes à payer	89 000,54 \$
Comptes payés	137 017,77 \$
Salaires nets et REER de mai 2021	56 774,46 \$
Total :	282 792,77 \$

5.2 **RAPPORT DES REVENUS DE MAI 2021**

Le rapport des revenus pour le mois de mai 2021, d'une somme de **349 500,51 \$**, est déposé au conseil municipal d'Albanel par la directrice générale.

5.3 **PRÉSENTATION DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2020**

Madame la mairesse présente les faits saillants du rapport financier 2020 de la municipalité d'Albanel tel que déposé au *Livre des annexes*.

21-137

5.4 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut désigner, pour la période qu'il détermine, un conseiller en tant que maire suppléant comme prévu à l'article 116 du *Code municipal du Québec*,

DE CE FAIT,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel nomme madame Isabelle Thibeault, conseillère au siège numéro 1, à titre de maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2021.

Le maire suppléant est mandaté avec tous les pouvoirs qui lui sont dévolus, à siéger aux assemblées de la MRC de Maria-Chapdelaine en remplacement de la mairesse actuelle, lors de vacances ou autres.

21-138

5.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'AMENDMENT N° 21-267 MODIFIANT LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QUE le Règlement numéro 10-153 sur la gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 20 décembre 2010, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « *C.M.* »);

ATTENDU QUE la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que, pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance extraordinaire du 25 mai 2021.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le règlement portant le numéro 21-267 modifiant la Politique de gestion contractuelle.

5.6 ÉLECTIONS – VOTE PAR CORRESPONDANCE

Après analyse de la situation, aucune résolution n'a été prise par le conseil afin de permettre aux personnes de 70 ans et plus d'exercer leur droit de vote par correspondance.

Les mesures de distanciation pourront être mises en place au Centre communautaire lors des élections, les gens dans l'impossibilité de se déplacer auront droit au vote par correspondance, il n'est donc pas jugé nécessaire de faire cette résolution.

21-139

5.7 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE POUR LA CRÉATION D'UN JARDIN DE PLUIE

ATTENDU QUE le CREDD s'est associé à la Société de gestion environnementale et l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean pour réaliser un programme clé en main d'aménagement de jardins pluviaux et de sensibilisation à la gestion des eaux pluviales pour dix (10) municipalités et villes faisant partie du bassin versant Lac-Saint-Jean;

ATTENDU QUE ce projet est financé notamment par le *Programme de financement communautaire ÉcoAction* d'Environnement Canada et le *Fonds Bleu* de l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel souhaite participer au projet et que le terrain de la bibliothèque est un endroit intéressant pour y créer un jardin de pluie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel s'engage à respecter les termes de l'entente « PROJET D'AMÉNAGEMENT DE JARDINS PLUVIAUX ET DE SENSIBILISATION À LA GESTION DES EAUX PLUVIALES » et autorise la mairesse et la directrice générale à signer l'entente.

21-140

5.8 AUTORISATION D'EFFECTUER UN EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LES TRAVAUX DE LA RUE DE L'ÉGLISE

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt n° 20-260 prévoit un emprunt de 1 260 000 \$ afin de couvrir les dépenses inhérentes aux travaux de remplacement des conduites d'égout sanitaire et d'eau potable ainsi qu'à l'aménagement d'une piste cyclopédestre sur la rue de l'Église;

ATTENDU QUE le processus de financement à long terme sera réalisé seulement à la fin des travaux qui seront échelonnés sur deux années (2021 et 2022) et que les travaux occasionnent des dépenses devant être acquittées avant le financement à long terme;

ATTENDU QU'afin de couvrir les dépenses immédiates, il est nécessaire de contracter un prêt temporaire d'un montant de 1 260 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la Municipalité d'Albanel autorise la directrice générale à contracter un emprunt temporaire d'un montant de 1 260 000 \$ et d'une durée de 24 mois avec Desjardins entreprises.

QUE ce conseil autorise madame Francine Chiasson, mairesse, et madame Stéphanie Marceau, directrice générale, à signer les documents relatifs à cet emprunt temporaire.

21-141

5.9 RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 20-262 – MODIFICATION DU MONTANT DES TRAVAUX DE LA RUE PRINCIPALE ET DE LA RUE INDUSTRIELLE

ATTENDU QUE le Règlement n° 20-262, abrogeant le règlement d'emprunt n° 20-252 et modifiant le Règlement d'emprunt numéro 18-237 concernant le montant estimé des dépenses et les clauses de taxation et de tarification, a été modifié par la résolution n° 21-103 afin de corriger le montant total des dépenses autorisées qui était de 1 602 025 \$ alors qu'il est en réalité de 1 541 607 \$;

ATTENDU QUE l'annexe A n'avait pas été mise à jour à la suite de ce changement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel procède à la modification de l'article 3 par le suivant :

« ARTICLE 3

L'article 2 du règlement 18-237 est remplacé par le suivant :

Le conseil de la municipalité d'Albanel décrète, par le présent règlement, l'exécution des travaux de remplacement des conduites d'égout sanitaire, pluvial et d'eau potable sur la rue Principale Sud et sur la rue Industrielle Nord, le tout selon le total des coûts calculé par madame Stéphanie Marceau, directrice générale et secrétaire-trésorière, en date du 24 février 2021, lequel fait partie intégrante du présent règlement comme **annexe « A »**.

Une copie certifiée de la présente résolution et de l'annexe A corrigée sera transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

6. TRANSPORTS

21-142

6.1 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES POUR LES PLANS ET DEVIS POUR SIX PONCEAUX

ATTENDU QUE les ponceaux 1, 2, 3, 14, 44 et 45 avaient été identifiés comme désuets et à remplacer dans le cadre du plan d'intervention en infrastructures routières locaux (PIIRL);

ATTENDU QUE ces ponceaux n'avaient pas été inclus dans la demande d'aide financière auprès du MTQ (RIRL2016-398 et RIRL2017-632) ni dans le mandat de WSP pour l'ingénierie des ponceaux identifiés dans le PIIRL;

ATTENDU QUE ces ponceaux devront être remplacés lors des travaux qui seront réalisés dans le Grand Rang Nord et le Grand Rang Sud, et qu'ils ont été ajoutés dans les demandes d'aides financières (RIRL2016-398 et RIRL2017-632);

ATTENDU QUE l'entreprise WSP accepte d'ajouter le travail d'ingénierie de ces six ponceaux à son mandat pour un montant de 14 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte l'offre de services de l'entreprise WSP au montant de 14 000 \$ pour réaliser l'ingénierie des ponceaux 1, 2, 4, 15, 44 et 45.

Le conseil autorise la directrice générale à signer tout document inhérent à cette entente.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

21-143

7.1 ACHAT ET INSTALLATION DES COMPTEURS D'EAU – AUTORISATION DE PROCÉDER PAR APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel doit procéder à l'installation de compteurs d'eau afin de se conformer aux exigences de la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable* mise en œuvre par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en partenariat avec les associations municipales;

ATTENDU QUE le montant des dépenses totales pour ce projet est estimé à 52 825 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise monsieur Patrice Perreault, directeur général adjoint aux travaux publics, à procéder par appel d'offres sur invitation d'au moins deux soumissionnaires pour l'achat et l'installation des compteurs d'eau.

21-144

7.2 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE DE 135 000 \$ DANS LE CADRE DU VOLET 2 DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU

ATTENDU QUE des travaux de remplacement de conduites d'égout sanitaire et d'eau potable ainsi que l'aménagement d'une piste cyclopédestre sur la rue de l'Église seront réalisés à l'été 2021;

ATTENDU QUE le coût des travaux réalisés par la Municipalité d'Albanel est évalué à 1 260 000 \$;

ATTENDU QUE les coûts sont élevés et que la demande d'aide financière au programme PRIMEAU effectuée par la Municipalité a été acceptée;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Protocole d'entente du programme PRIMEAU et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités de l'entente ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise madame Francine Chiasson, mairesse, à signer l'entente du *Programme d'infrastructures municipales d'eau*.

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT DE MAI 2021

La secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de mai 2021, soit :

Nature des demandes	Nombre	Total \$
Permis de construction (résidentiel)	1	250 000 \$
Permis de construction (autre)	3	16 300 \$
Permis de rénovation	14	92 000 \$
Permis de coupe de bois	3	108 000 \$
Avis d'infraction	1	

21-145

9.2 ACCEPTATION DU PROJET DE MORCELLEMENT POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE PELCHAT

ATTENDU QUE l'évaluation de concepts fait par la firme Englobe en 2016 évaluait le coût de développement de 12 terrains industriels à 790 000 \$;

ATTENDU QU'un avis hydrogéologique pour un développement commercial dans les zones I15 et I16 a été effectué en 2020 par la firme Englobe et que les conclusions de cet avis confirment que le coût évalué à 790 000 \$ devra être revu à la hausse en raison du niveau de la nappe phréatique qui est à moins de 1 mètre de la surface;

ATTENDU QUE le coût de développement des terrains est très élevé et que les 12 terrains seraient petits et ne correspondraient pas aux besoins des industries;

ATTENDU QU'IL reste seulement quatre terrains résidentiels dans la rue Tremblay;

ATTENDU QU'une alternative moins coûteuse permettrait de créer dix terrains résidentiels et cinq terrains industriels;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte le plan de morcellement proposé pour les zones I15 et I16 et autorise madame Francine Chiasson, mairesse, et madame Stéphanie Marceau, directrice générale, à signer les documents nécessaires pour son adoption.

21-146

9.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 21-266 – AUTORISATION DES GARDERIES DANS LA ZONE C06

ATTENDU QU'une demande de modification privée a été déposée au conseil visant à autoriser un projet de garderie dans la zone C06;

ATTENDU QUE le conseil municipal a jugé bon de modifier le règlement de zonage en ce sens;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le règlement portant le numéro 21-266, lequel décrète et statue ce qui suit :

Le règlement vise l'objectif suivant :

- L'autorisation des garderies dans la zone C06.

Le Règlement de zonage numéro 11-158 est modifié à l'annexe B intitulée « Cahier des spécifications » par l'ajout de la note 31 suivante :

« Note 31 – Sont spécifiquement permises les garderies pour enfants. »

Le Règlement de zonage numéro 11-158 est modifié à l'annexe B intitulée « Cahier des spécifications » par l'ajout, dans la colonne de la zone C06, de « N31 » à la ligne « Usages spécifiquement permis ».

La grille des spécifications est modifiée en conséquence tel qu'il apparaît sur la grille jointe à l'annexe A du présent règlement.

21-147

9.4 ACCEPTATION DU PROJET DE MORCELLEMENT POUR LES TERRAINS DANS LE PARC AGROFORESTIER

ATTENDU QUE le terrain appartenant à la Municipalité dans le parc agroforestier n'est plus considéré comme un milieu humide;

ATTENDU QUE la Municipalité possède peu de terrains disponibles pour accueillir des industries;

ATTENDU QUE le terrain appartenant à la Municipalité est assez grand pour être divisé en 3 terrains au lieu de 2;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte le plan de morcellement proposé pour les terrains appartenant à la Municipalité dans le parc agroforestier et autorise madame Francine Chiasson, mairesse, et madame Stéphanie Marceau, directrice générale, à signer les documents nécessaires pour son adoption.

10. LOISIRS ET CULTURE

21-148

10.1 PISCINE MUNICIPALE – EMBAUCHE DE TROIS SAUVETEUSES

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'embauche du personnel de la piscine pour la saison estivale 2021 soit, Naomie Sasseville, Selena Hossey et Roseline Langevin à titre de sauveteuses selon la grille salariale des sauveteurs acceptée par la résolution n° 20-090, adoptée à la séance ordinaire du conseil le lundi 6 avril 2020.

21-149

10.2 CAMP DE JOUR – ANIMATRICE EN CHEF

ATTENDU QUE l'animatrice en chef du Camp de jour a plus de responsabilités cette été en raison de l'absence de la responsable des loisirs;

POUR CETTE RAISON,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le versement d'un montant de 0,50 \$ l'heure à titre de prime en raison des responsabilités confiées à l'animatrice en chef du Camp de jour, Jennifer Pelchat, étant donné l'absence de la responsable des loisirs.

10.3 CENTRE COMMUNAUTAIRE – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LE REMPLACEMENT DES PLANCHERS

Une deuxième soumission sera demandée pour le remplacement du plancher du Centre communautaire. Ce point est donc reporté.

21-150

10.4 RÉNOVATION DES VESTIAIRES DE LA PISCINE ET INSTALLATION DES JEUX D'EAU – AUTORISATION DE PROCÉDER AUX APPELS D'OFFRES SUR LE SEAO

ATTENDU QUE l'entente avec le PAFIRS a été signée concernant l'aide financière pour la rénovation des vestiaires et l'installation des jeux d'eau;

ATTENDU QUE le coût total du projet nécessite un appel d'offres public sur le site du SEAO;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise madame Stéphanie Marceau, directrice générale, à déposer sur le site du SEAO l'appel d'offres tel que prévu par la loi.

11. DONS ET SUBVENTIONS

12. RÉSOLUTIONS

13. FORMATIONS

14. INFORMATION

15. INVITATIONS

16. CORRESPONDANCE

16.1 ÉQUIPE NAUTIQUE PERMANENTE – PRÉSENCE DES PATROUILLEURS NAUTIQUES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC SUR LES PLANS D’EAU DU LAC-ST-JEAN POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DES PLAISANCIERS PENDANT LA SAISON ESTIVALE 2021

Rappel : il est interdit de conduire quelque embarcation à moteur que ce soit avec les capacités affaiblies par l’alcool et/ou la drogue.

Les patrouilleurs nautiques de la Sûreté du Québec surveilleront les comportements imprudents près des zones de baignade et autres endroits névralgiques en plus de s’assurer que les plaisanciers possèdent tous les équipements obligatoires à bord des embarcations.

17. SUIVI DES COMITÉS

Les élus municipaux informent l’assemblée des différents comités auxquels ils ont assisté depuis la dernière séance. Les sujets discutés portent notamment sur :

- Régie incendie : Réfection de la caserne de Normandin à prévoir;
- Comité de Transport collectif et adapté Maria Express : Trajet Normandin-Albanel-Dolbeau débuté.

18. AUTRES SUJETS

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance se tenant à huis clos par visioconférence et en raison du fait qu’aucune question n’a été envoyée au conseil par voie électronique, aucune question ne fut posée.

21-151

20. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE

QUE la séance soit levée à 20 h.

Fait et passé à Albanel en ce septième jour de juin 2021.

FRANCINE CHIASSON, mairesse

STÉPHANIE MARCEAU, CPA, CA, directrice générale